



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-132-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 11 mars 2019 approuvant le plan de financement initial du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, pour un montant prévisionnel initial du projet s'établissant à 805 500€ HT ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 12 avril 2021 approuvant la modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, pour un montant prévisionnel du projet s'établissant à 898 000€ HT ;

Vu la délibération du bureau du 13 septembre approuvant l'attribution des cinq lots du marché de travaux de création de vestiaires au stade de Volpajo avec une majoration totale du coût des travaux de +7,11% par rapport au prévisionnel du maître d'œuvre ;

Considérant que la Collectivité de Corse a par arrêté du 6 janvier 2020 attribué une aide de 402 750€ pour ce projet, au titre de la dotation sports ;

Considérant que la Collectivité de Corse a par arrêté du 21 juillet 2021 attribué une aide complémentaire de 46 250€ pour ce projet, au titre de la dotation sports ;

Considérant la notification du 17 septembre 2021 de refus de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo par l'Agence Nationale du Sport ;

Considérant l'appel à projets 2021 du Préfet de la Haute-Corse relatif à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, et la demande initiale réceptionnée par le Préfet de la Haute-Corse le 23 avril 2021 ;

Vu la décision du bureau du 18 octobre 2021, approuvant le plan de financement modificatif du projet ;

Considérant le redéploiement de fonds de l'Agence Nationale du Sport, et l'attribution de 179 600€ d'aides par arrêté en date du 30 septembre 2021 réceptionné le 1^{er} décembre 2021 ;

Bureau du 13 décembre 2021

OBJET : Modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo sur la commune de Furiani

Considérant que le plan de financement du projet doit être à nouveau modifié pour intégrer le financement validé de l'ANS et procéder à la réduction correspondante de l'aide sollicitée au titre à l'Etat au titre de la DETR ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification du plan de financement du projet de création de vestiaires au stade de Volpajo, et la demande de financement modificative à l'Etat au titre de la DETR, comme suit :

DEPENSES € HT	961 256 €		
RECETTES			
	Collectivité de Corse	46,71%	449 000 €
	Etat (Agence Nationale du Sport)	18,68%	179 600 €
	Etat (DETR)	14,61 %	140 440 €
	Autofinancement CAB	20,00%	192 216 €


AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 DEC. 2021**
et publication ou notification
du **15 DEC. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI